

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 14 janvier 2025, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Mélanie Picard
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Sophie Côté
Siège #6 - Carmen Demers

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Présence de deux (2) citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, souhaite une bonne et heureuse année aux membres du conseil, employés citoyens et citoyennes et fait un retour sur le budget 2025 adopté à la séance extraordinaire du 17 décembre 2024. M. Dion rappelle aux citoyens les économies majeures pour l'année 2025 au niveau de la collecte des matières résiduelles en lien avec la régionalisation du service. M. Dion rappelle également aux citoyens que s'ajoute à ces économies le rééquilibrage fiscal selon les catégories d'usage qui permet une baisse de taxes moyennes pour les usages résidentiels dans le secteur urbain de 5,1 % et de 2,3 % dans le secteur rural. M. Dion informe également les citoyens des projets qui sont prévus pour l'année 2025 autant au niveau des loisirs, des travaux publics, du développement et l'offre de transport collectif.

001-2025

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - MOT DU MAIRE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption du procès-verbal / séance extraordinaire du 17 décembre 2024 (budget)
 - 5.2 - Adoption du procès-verbal / séance extraordinaire du 17 décembre 2024
 - 5.3 - Comptes à payer - Mois de décembre 2024
 - 5.4 - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
 - 5.5 - Nomination d'un maire suppléant

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

- 5.6 - Adoption / Règlement #730-2024 / Règlement #730-2024 / Règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire, ainsi que le service des vidanges des fosses septiques pour l'exercice financier 2025
- 5.7 - Adoption / Règlement #731-2024 / Règlement établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie pour l'exercice financier 2025 en remplacement du règlement #699-2023 originaire du règlement no 10-1966
- 5.8 - Adoption / Règlement #732-2024 / Règlement décrétant à la tarification des biens et services 2025
- 5.9 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #3 / WSP Canada inc. / Étude préliminaire / Projet d'enfouissement de lignes de distribution sur la rue Principale
- 5.10 - Dépôt du rapport et décision / Étude préliminaire / Projet d'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale
- 5.11 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Groupe Gesfort, Poirier, Pinchin inc. / Analyses de matériaux / Réaménagement de l'hôtel de ville
- 5.12 - Octroi de mandat / Gré à gré / Recyc-Lav inc. / Service de collecte des encombrants
- 6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Adoption du règlement 720-2024 / Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 à des fins de concordance
- 7 - TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Adoption / Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 / Programmation #1
 - 7.2 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #7 / Pluritec ltée / Mandat d'études et plans et devis / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin
 - 7.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / EMS infrastructure inc. / Plans et devis / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume
 - 7.4 - Autorisation de paiement #5 / Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) / Projet de réfection de la rue Principale (route 132)
 - 7.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #3 / Englobe Corp. / Étude géotechnique avec caractérisation environnementale des sols / Réfection du 3e rang Est
- 8 - LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / Englobe corp. / Contrôle qualitatif des matériaux / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.
 - 10.1 - Comptes à payer - Mois de décembre 2024
 - 10.2 - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Mylène Neault : Mme Neault informe les citoyens de l'activité Hiver en famille qui se tiendra du 7 au 9 février 2025. Une multitude d'activités sont prévus dans le cadre de l'événement incluant, pour la première fois, les courses de chien de traîneaux du Défi Lotbinière en association avec le Carnaval de Québec.

M. Marc-Olivier Habel : M. Habel félicite Mme Andréanne Paquet pour avoir remporté le tirage du programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs qui remet annuellement 6000 poules pondeuses à un nouveau producteur d'œufs dans le cadre de son projet d'implantation d'un pondeoir de 12 000 poules. M. Habel rappelle également que la collecte se tiens les vendredis plutôt que les jeudis, et qu'il est impératif de mettre le bac au bord de la rue la veille de la collecte.

Mme Mélanie Picard : Mme Picard fait un suivi sur l'avancement de la Coopérative de solidarité et de santé du nord de Lotbinière qui a désormais atteint 491 membres en date de la séance. L'objectif est d'atteindre 650 membres. L'ensemble de la documentation est disponible sur le site internet de la Municipalité ou en format papier à la Clinique médicale de Sainte-Croix, à la pharmacie, ainsi qu'au bureau municipal.

M. Alex Papineau : M. Papineau informe les citoyens de l'ouverture de la patinoire extérieure. M. Papineau informe et invite les citoyens de l'événement de type 5 à 7 qui se tiendra au centre de conditionnement physique la Forge le 16 janvier 2025, pour les membres uniquement, afin de célébrer la première année d'opérations.

Mme Sophie Côté. Mme Côté rappelle à la population de la tenue de l'événement mensuel « L'heure du conte » le troisième samedi de chaque mois à 10h, soit le 18 janvier prochain. Mme Côté informe également les citoyens de l'ouverture des pistes de ski de fond et remercie les bénévoles qui rendent cette activité possible. Mme Côté termine en informant les citoyens de l'ouverture des inscriptions à la programmation hivernales des loisirs. La programmation complète est disponible sur le site internet de la Municipalité.

Mme Carmen Demers : Mme Demers informe que le prochain tournoi de « Ruff » se tiendra le jeudi 27 février au Pavillon de service localisé sur la rue Gauthier à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 3 février dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

5 – ADMINISTRATION

002-2025

5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024 (BUDGET)

IL est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2024, portant exclusivement sur le budget 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

003-2025

5.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2024 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

004-2025

5.3 - COMPTES À PAYER - MOIS DE DÉCEMBRE 2024

IL est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2024 au montant de 519 296.48 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES BRUTS DU 24 NOVEMBRE AU 28 DÉCEMBRE 2024	MAIRE & CONSEILLERS	28 997.10 \$
	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)	22 648.20
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, GYM, POMPIERS & P/R.	76 846.32
	AVANTAGES SOCIAUX	15 576.29
	SOUS-TOTAL	144 067.91
<u>INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE DÉCEMBRE 2024</u>		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	
TOTAL		144 067.91

Date 2025-01-08

COMPTES RATIFIÉS MUNICIPALITÉ DÉCEMBRE 2024

Imprimé le : 2025-01-08

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
9363-5977 QUÉBEC INC.				
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	287.44	CAMION CUISINE DE RUE FÉÉRIE DE NOËL
AREO-FEU LTEE			1 099.16	
	222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	1 099.16	BOTTES
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)				
			1 475.80	
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	413.64	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	45.92	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	446.76	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	205.94	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-5 000.00	CRÉDIT AVANCE PAIEMENT FACTURES FÉÉRIE DE NOËL
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	80.25	ESSENCE INCENDIE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	82.05	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	81.65	ESSENCE INCENDIE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	235.36	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	183.84	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	115.98	ESSENCE INCENDIE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	273.02	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	294.08	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	59.79	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	117.00	ESSENCE SIERRA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	130.00	ESSENCE SIERRA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.00	ESSENCE SIERRA
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	298.74	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.64	ESSENCE TRANSIT
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	70.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	118.29	ESSENCE TRANSIT
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	66.18	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270150631	ESSENCE LOISIRS	120.00	ESSENCE LOISIRS
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	85.96	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	198.80	ESSENCE INCENDIE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	831.39	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	445.22	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270150631	ESSENCE LOISIRS	112.19	ESSENCE LOISIRS
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	775.75	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	110.32	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	165.48	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	213000496	-FRAIS DE BANQUE	90.56	FRAIS INTÉRÊT
BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.			3 061.55	
	270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	3 061.55	ENTRETIEN & RÉPARATION QUILLES
CARQUEST CANADA LTEE			120.88	
	232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	120.88	ENTRETIEN SIERRA
CYNTHIA MORIN				
			1 617.55	
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	275.84	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	37.93	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	219.96	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	60.22	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	39.06	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	275.84	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	29.42	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	53.07	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	300.86	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	45.98	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	279.37	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOP DE SANTÉ		674.88	
259001411	ENTENTE COOP. SANTÉ STE-CROIX	574.88	COTISATION ANNUELLE DÉCEMBRE 2024 À MARS 2025
259001411	ENTENTE COOP. SANTÉ STE-CROIX	100.00	ADHÉSION PARTS DE QUALIFICATION
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		57.20	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	57.20	AVIS MUTATION
FRANCIS MATTE		47.59	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	25.59	FRAIS DE REPAS
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	22.00	FRAIS STATIONNEMENT
GLS DICOM EXPRESS		57.67	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	34.38	FRAIS TRANSPORT
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	23.29	FRAIS TRANSPORT
HOME HARDWARE		116.35	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	116.35	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
HYDRO-QUEBEC		5 042.38	
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 348.60	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2024
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	48.53	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2024
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 645.25	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2024
MAQUISCIENCE - JULIE CHRÉTIEN		425.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	425.00	ACTIVITÉ FÉÉRIE DE NOËL
MARTIN & LÉVESQUE INC.		40.13	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	40.13	UNIFORME
TELUS COMMUNICATIONS INC.		263.23	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	37.61	SERVICE DÉCEMBRE 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.61	SERVICE DÉCEMBRE 2024
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	37.60	SERVICE DÉCEMBRE 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.59	SERVICE DÉCEMBRE 2024
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.60	SERVICE DÉCEMBRE 2024
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	37.61	SERVICE DÉCEMBRE 2024
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.61	SERVICE DÉCEMBRE 2024
TELUS IP		338.81	
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.08	SERVICE DÉCEMBRE 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.09	SERVICE DÉCEMBRE 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	70.18	SERVICE DÉCEMBRE 2024
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.09	SERVICE DÉCEMBRE 2024
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.09	SERVICE DÉCEMBRE 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	35.09	SERVICE DÉCEMBRE 2024
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.10	SERVICE DÉCEMBRE 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.09	SERVICE DÉCEMBRE 2024
VIDÉOTRON LTÉE		82.73	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE JANVIER 2025
Total : 14 808.35			

Date 2025-01-10

COMPTES À PAYER MUNICIPALITÉ DÉCEMBRE 2024

Imprimé le : 2025-01-10

MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX

<u>Nom</u>	<u># Grand-livre</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
9235-0669 QUÉBEC INC.			764.58	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	764.58		RECHARGE BOUTEILLES D'AIR, CASCADE (5) & INSTALLATION
A.R.S. S.E.N.C.			3 449.25	
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	3 449.25		LOYER JANVIER 2025
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITÉE			1 251.18	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	1 251.18		ENTRETIEN JANVIER À MARS 2025
ASSOCIATION COMM. MUNICIPAUX DU QUÉBEC			339.18	
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	339.18		COTISATION ANNUELLE 2025
ASSOCIATION DES DIRECTEURS			1 125.87	
219000420	ASSURANCES	548.70		ADHÉSION 2025
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	577.17		ADHÉSION 2025
ATELIER C. LALIBERTE INC.			392.35	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	392.35		RÉPARATION COMPRESSEUR
AUTOMATISATION JRT INC.			1 149.75	
241200494	COTISATIONS & ABONN. - RESEAU	1 149.75		PLAN DE SUPPORT & DE MISE À JOUR ANNUEL SYSTÈME DE GESTION
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)			336.71	
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	73.00		DIESEL TRACTEUR KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	127.32		ESSENCE TRANSIT
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	67.71		ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	22.98		LICENSE ADOBE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	45.70		ACHAT HALLOWEEN
BETON LAURIER INC.			1 051.79	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 051.79		BRIS D'AQUEDUC SOUTH SHORE
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES			317.70	
551388000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	317.70		REMISE DÉCEMBRE 2024
COMPASS MINERALS CANADA CORP.			7 999.73	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	7 999.73		SEL POUR ADOUCISSEURS
CONVAL QUEBEC			220.75	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	220.75		VANNE POUR POLYMÈRE
CROIX-ROUGE CANADIENNE			551.88	
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	551.88		ENTENTE SERVICE AUX SNINSTRÉS 2025
CYNTHIA MORIN			200.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	200.00		BALLONS FÉÉRIE DE NOËL
DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC.			25 716.03	
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 953.53		DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2024/2025 2/5
233003443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	13 762.50		DÉNEIGEMENT CÔTE & RUE DU BATEAU 2024/2025 2/5
DOCUMENT EXPRESS ENR.			1 932.91	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	210.40		LETTRAGE NOMS SENTIERS PLEIN-AIR
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	121.87		COROPLAST LOGO MUNICIPALITÉ
270126641	BIEN NON DURABLE SALLE GYM	122.98		CERTIFICATS CADEAUX
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	698.13		AVIS MUNICIPAL DÉCEMBRE 2024
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	-698.13		CRÉDIT AVIS MUNICIPAL DÉCEMBRE 2024
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 477.66		AVIS MUNICIPAL DÉCEMBRE 2024
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE			1 524.85	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	156.10		ACHATS FÉÉRIE DE NOËL
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	147.10		OUTILS
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	127.60		ACHATS FÉÉRIE DE NOËL
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	136.60		ACHATS FÉÉRIE DE NOËL
270126649	PIECES ET ACCESSOIRES GYM	87.30		DÉCORATIONS NOËL
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	158.00		ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	5.75		ACHAT CASSE-CROÛTE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	70.70		ACHATS FÉÉRIE DE NOËL
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	57.45		ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	96.05		ACHAT CASSE-CROÛTE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	350.00		DÉCORATIONS FÉÉRIE DE NOËL
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	132.20		REMBOURSEMENT BRIS HALLOWEEN

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

EUROFINS ENVIRONEX		939.93	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	179.36	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.02	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	151.20	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	82.78	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	56.34	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	205.81	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	141.42	ANALYSE D'EAU USÉE
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.		19 764.43	
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	19 764.43	DÉNEIGEMENT RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 2024/2025 2/5
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		78.65	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	78.65	AVIS MUTATION
FQM ASSURANCES INC.		122 985.79	
219000420	ASSURANCES	-67.67	AJUSTEMENT ASSURANCES 2024
219000420	ASSURANCES	123 054.46	ASSURANCES 2025
FRANCIS MATTE		60.00	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE DÉCEMBRE 2024
GESTIZONE		747.34	
2304005721	DEVEP. RUE BARBIN 266-1999	747.34	HON. PROF. DÉPLACEMENT COURS D'EAU RUE BARBIN
GIROUX ARPENTAGE INC.		1 293.47	
2305056721	ÉMISSAIRE PLUVIAL RUE HAMEL	1 293.47	ARPENTAGE ÉMISSAIRE RUE HAMEL
GLS DICOM EXPRESS		29.60	
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	29.60	FRAIS TRANSPORT
GROUPE ACCESS BY MSP CORP		518.37	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	518.37	SERVICE DÉCEMBRE 2024
GROUPE CASTONGUAY INC.		952.66	
270120526	ENTR.MACH. OUTILL, EQUIP.C/COM	290.57	INSTALLATION PRISE PHOTOCOPIEUR
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	419.49	REMPLACEMENT PLINTHE DE CHAUFFAGE BUREAU GARAGE MUNICIPAL
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	242.60	RACCORDEMENT ROULOTTE PATINOIRES EXTÉRIEURES
HOCKEY MINEUR LOTBINIÈRE INC.		5 543.00	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	5 543.00	AIDE FINANCIÈRE SAISON 2024-2025
HOME HARDWARE		328.66	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	9.82	LAVE-GLACE & OUTIL
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	16.51	LAVE-GLACE & OUTIL
270120526	ENTR.MACH. OUTILL, EQUIP.C/COM	36.20	MULTIPRISE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	53.79	HACHE & MASSE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	9.49	CROCHETS
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	45.51	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	38.16	GANTS & EMBOUT TOURNEVIS
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	37.23	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	31.91	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	-67.24	CRÉDIT ROBINET
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	36.20	BALAI À NEIGE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	18.59	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	60.16	MOUSSE ISOLANTE
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	2.33	FRAIS DE RETARD
HYDRO-QUEBEC		6 543.82	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	26.96	SERVICE DÉCEMBRE 2024
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	44.71	SERVICE DÉCEMBRE 2024
270125681	ELECTRICITE QUILLES	944.42	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2024
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.35	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2024
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	44.83	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2024
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	995.70	SERVICE DÉCEMBRE 2024
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	146.06	SERVICE DÉCEMBRE 2024
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	235.39	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2024
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	492.30	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2024
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.35	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2024
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	1 405.72	SERVICE DÉCEMBRE 2024
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 594.10	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2024
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	50.58	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2024
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	514.35	SERVICE DÉCEMBRE 2024
ICO TECHNOLOGIES INC.		1 263.70	
222000414	ENTR. SOUTIEN INFORMATIQUE	1 263.70	CONTRAT SUPPORT ANNUEL 2025 - PREMIÈRE LIGNE
IMPULSION CENTRE D'ENTRAINEMENT		1 621.15	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	1 621.15	SERVICES PROFESSIONNELS DÉCEMBRE 2024
LE BONHEUR MP INC.		313.43	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	313.43	ACTIVITÉ AÎNÉS FÉRIÉ DE NOËL
LES ENTREPRISES ADJ		707.10	
241200443	ENLEVEMENT NEIGE - U/EAU POT	707.10	DÉNEIGEMENT 2024/2025 1/2
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		7 462.09	
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	3 742.02	REMPLACEMENT BORNE FONTAINE CENTRE CULTUREL & SPORTIF
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	2 396.48	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 2/5
222000443	ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	829.20	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 2/5
259000443	ENLEV NEIGE/PAVILLON ET ABRI	494.39	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 2/5
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		22 157.68	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	22 157.68	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2024/2025 2/5
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		1 261.34	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	469.92	ENTRETIEN VTT
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	214.08	ENTRETIEN SOUFFLEUR
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	27.00	RÉPARATION TONDEUSE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	85.16	RÉPARATION POMPE
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	444.31	ENTRETIEN SCIE À CHAÎNE
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	20.87	HUILE À CHAÎNE
LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.		1 169.86	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	732.39	RECHERCHE DE FUITE RÉSEAU D'AQUEDUC
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	437.47	LOCALISATION FUITE RUE LEGENDRE
LOCATION PRINCE INC.		1 225.79	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	679.66	LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE DÉCEMBRE 2024
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	546.13	LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE JANVIER 2025
M.R.C. DE LOTBINIÈRE		4 099.39	
232000411	FRAIS DE GENIE, ARPENTAGE	45.00	SERVICE DE GÉOMATIQUE 2024
241500411	SERV. SCIENTIFIQUES & GENIE	900.48	SERVICE DE GÉOMATIQUE 2024
241300411	SERV. SCIENTIFIQUES ET GENIE	443.52	SERVICE DE GÉOMATIQUE 2024
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	255.00	SERVICE DE GÉOMATIQUE 2024
215000417	HONOR. PROFESSION - EVALUATION	2 455.39	REQUÊTE TAQ DÉPÔT RÔLE 2023
MÉLISSA CASTONGUAY		30.00	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE DÉCEMBRE 2024
MEUNIERE GERARD SOUCY INC.		119.59	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	119.59	ENTRETIEN SENTIERS
MILOT, STEPHANE		78.72	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	78.72	FRAIS DÉPLACEMENT NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2024
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		26 173.95	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 372.57	REMISE DÉCEMBRE 2024
5513825000	RQAP A PAYER	1 330.10	REMISE DÉCEMBRE 2024
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	5 096.18	REMISE DÉCEMBRE 2024
5513850000	R.R.Q. A PAYER	7 395.66	REMISE DÉCEMBRE 2024
5513890000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	41.14	REMISE DÉCEMBRE 2024
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	390.00	REMISE DÉCEMBRE 2024
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	10 548.30	REMISE DÉCEMBRE 2024
MOLSON CANADA 2005		1 179.94	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	-995.18	CRÉDIT ACHAT BAR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	2 175.12	ACHAT BAR

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION		8 422.12	
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	2 971.47	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME DU 3 AU 30 NOVEMBRE 2024
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	1 866.52	RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN URBANISME DU 3 AU 30 NOVEMBRE 2024
213000459	SERV. TECHN. PART. RESS. ADM.	3 584.13	RESSOURCE PARTAGÉE COMPTABILITÉ DU 3 AU 30 NOVEMBRE 2024
PAGES JAUNES		144.25	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	144.25	SERVICE JANVIER 2025
PAMELLA MARION		30.00	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE DÉCEMBRE 2024
PG SOLUTIONS INC.		29 485.35	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	2 883.58	CONTRAT ENTRETIEN 2025 - ACCÈS CITÉ LOISIRS
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	3 638.95	CONTRAT ENTRETIEN 2025 - GESTION DES PERMIS
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	5 023.26	CONTRAT ENTRETIEN 2025 - ACCÈS CITÉ UEL
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	17 939.56	CONTRAT ENTRETIEN 2025
PHARMACIE STE-CROIX		14.26	
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	14.26	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		113.83	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	113.83	ENTRETIEN RÉSERVOIR EAU CHAUDE
POSTES CANADA		196.24	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	196.24	FEUILLET VENTE D'AMEUBLEMENT
PRODUITS CAPITAL INC.		67.90	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	57.61	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270126660	PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	10.29	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
REAL HUOT INC.		1 234.46	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	291.81	ENSEMBLES ACCOUPLEMENT COMPTEUR D'EAU
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	525.75	MANCHON RÉPARATION BRIS D'AQUEDUC
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	416.90	MANCHON RÉPARATION BRIS D'AQUEDUC
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		10 089.06	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	887.73	REMISE DÉCEMBRE 2024
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	390.00	REMISE DÉCEMBRE 2024
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	8 811.33	REMISE DÉCEMBRE 2024
RENÉ BERGERON		302.91	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	302.91	BOTTES DE SÉCURITÉ
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE		4 431.44	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	4 431.44	POLICE NO. 48842 JANVIER 2025
SANI-ORLÉANS INC.		9 131.31	
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	1 707.37	NETTOYAGE STATIONS DE POMPAGE & DÉGRILLEUR
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	2 000.57	NETTOYAGE STATIONS DE POMPAGE & DÉGRILLEUR
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	5 423.37	POMPAGE BASSINS DE RÉTENTION
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF		294.10	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	294.10	TRANSPORT 2024 LAURIER QUÉBEC (AÎNÉS-MADA)
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN		2 821.28	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 796.30	ENTRAIDE INCENDIE (926, ROUTE LAURIER) LE 05-11-2024
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 024.98	ENTRAIDE INCENDIE (2437, RANG PETIT-2) LE 13-11-2024
STELLEM		758.84	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	758.84	ÉCROUS POUR BOITE DE VANNE
STÉPHANE DION		560.45	
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	560.45	FRAIS DÉPLACEMENT DÉCEMBRE 2024
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		374.07	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	55.55	ACHAT FÉÉRIE DE NOËL
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	144.39	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	18.53	SUCRE, FILTRES À CAFÉ, LAIT & CRÈME À CAFÉ
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	15.62	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	21.83	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	83.72	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	12.37	LAIT & CRÈME À CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	22.06	EAU, LAIT & CRÈME À CAFÉ
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		1 332.97	
213000451	LOCATION ALARME- ADMINISTRAT.	327.68	RÉINSTALLATION SYSTÈME D'ALARME HÔTEL DE VILLE
213000451	LOCATION ALARME- ADMINISTRAT.	1 005.29	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE DE SURVEILLANCE DU 01-12-2024 AU 30-11-2025
TELU COMMUNICATIONS INC.		120.38	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.38	SERVICE DÉCEMBRE 2024
TEST TECH INC.		11 888.59	
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	5 388.00	RÉPARATION BORNES INCENDIE
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	4 791.78	RÉPARATION BORNES INCENDIE
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	1 708.81	INSPECTION BORNES INCENDIE
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		1 371.82	
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	229.95	RELOCALISATION IMPRIMANTE
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	574.88	RELOCALISATION IMPRIMANTE
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	239.64	PHOTOCOPIES DU 04-11-2024 AU 03-12-2024
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	45.17	PHOTOCOPIES DU 11-11-2024 AU 10-12-2024
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	35.78	PHOTOCOPIES DU 30-11-2024 AU 29-12-2024
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	210.48	PHOTOCOPIES DU 04-12-2024 AU 03-01-2025
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	35.92	PHOTOCOPIES DU 11-12-2024 AU 10-01-2025
VIDÉOTRON LTÉE		260.63	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.88	SERVICE FÉVRIER 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.89	SERVICE FÉVRIER 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.89	SERVICE FÉVRIER 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	137.97	SERVICE FÉVRIER 2025
Total : 360 420.22			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

005-2025

5.4 - AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

Descriptions	2025
Salaires	1 166 633 \$
Avantages sociaux	221 009 \$
Poste et transport	12 175 \$
Service téléphonique	28 132 \$
Assurances	123 554 \$
Police	321 594 \$
Immatriculation des véhicules	6 205 \$
Contrats de déneigement et abrasifs	332 604 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

Produits chimiques	60 727 \$
Essence et huile	26 150 \$
Électricité et entretien réseau d'éclairage	106 242 \$
Location photocopieur Toshiba et balance Pitney Bowes	8 500 \$
Frais de financement (intérêts)	345 669 \$
Remboursement dette à long terme et fonds de roulement	563 100 \$
Quotes-parts de la M.R.C.	769 141 \$
Participation financière - O.M.H du Nord	60 000 \$
Participation financière - Centre culturel	101 106 \$
T O T A L	4 252 541 \$

Le certificat de crédits suffisants #01-2025 est émis par le directeur général et greffier-trésorier.

006-2025 **5.5 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

IL est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement de nommer Mme Mélanie Picard à titre de mairesse suppléante jusqu'au 2 novembre 2025 tenant compte des élections municipales de 2025.

- **QUE** la mairesse suppléante agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

007-2025 **5.6 - ADOPTION / RÈGLEMENT #730-2024 / RÈGLEMENT #730-2024 / RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE, AINSI QUE LE SERVICE DES VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaire pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2025;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a déposé ce 17^e jour du mois de décembre 2024, le projet de règlement numéro 730-2024;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance de ce conseil tenue le 17^e jour de décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 730-2024 intitulé « *Règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire, ainsi que le service des vidanges des fosses septiques pour l'exercice financier 2025* » soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit ;
- **QUE** le règlement #730-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

- **QUE** le règlement #730-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

008-2025

5.7 - ADOPTION / RÈGLEMENT #731-2024 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT #699-2023 ORIGINAIRE DU RÈGLEMENT NO 10-1966

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 699-2023 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2025;

ATTENDU QUE le conseil a déposé le 17 décembre 2024, le projet de règlement numéro 731-2024;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance tenue le 17 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 731-2024 intitulé « *Règlement établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie pour l'exercice financier 2025 en remplacement du règlement #699-2023 originaire du règlement no 10-1966* » soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit ;
- **QUE** le règlement #731-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #731-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

009-2025

5.8 - ADOPTION / RÈGLEMENT #732-2024 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT À LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement #707-2024 intitulé « *Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024* » à la séance ordinaire du 2 avril 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de réviser ses tarifs annuellement et ainsi d'abroger le règlement #707-2024 et ses amendements ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2024;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 732-2024 intitulé « *Règlement décrétant à la tarification des biens et services 2025* » soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit.
- **QUE** le règlement #732-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #732-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

010-2025

5.9 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #3 / WSP CANADA INC. / ÉTUDE PRÉLIMINAIRE / PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES DE DISTRIBUTION SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection de la rue Principale (route 132) en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, tel qu'il appert à la résolution #232-2023 ;

ATTENDU QUE lors de l'exercice de consultation publique relatif au programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Principale, l'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale a été évoqué à plusieurs reprises ;

ATTENDU QU'afin d'explorer cette option, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *WSP Canada inc.* » pour la production d'une étude préliminaire relative à l'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale, tel qu'il appert à la résolution #045-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #20203952 datée du 13 janvier 2025, au montant de 29 764,84 \$ taxes incluses, pour les services rendus pour la période se terminant le 13 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *WSP Canada inc.* » de la facture #20203952 datée du 13 janvier 2025, au montant de 29 764,84 \$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #045-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

011-2025

5.10 - DÉPÔT DU RAPPORT ET DÉCISION / ÉTUDE PRÉLIMINAIRE / PROJET D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES DE DISTRIBUTION SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection de la rue Principale (route 132) en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, tel qu'il appert à la résolution #232-2023 ;

ATTENDU QUE lors de l'exercice de consultation publique relatif au programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Principale, l'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale a été évoqué à plusieurs reprises ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

ATTENDU QU'afin d'explorer cette option, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *WSP Canada inc.* » pour la production d'une étude préliminaire relative à l'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale, tel qu'il appert à la résolution #045-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le rapport final de l'étude préliminaire concernant l'enfouissement des réseaux de distribution et de télécommunication sur la rue Principale entre les rues Bédard et Laurier, produit par la firme « *WSP Canada inc.* » le 16 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a suspendu, et ce, de façon indéterminée, son programme d'enfouissement de lignes de distribution existantes ;

ATTENDU QU'aucune aide financière n'est disponible pour l'instant pour l'enfouissement des réseaux de distribution ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite déposer ledit rapport et statuer ses intentions face à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **DE DÉPOSER** le rapport final produit par la firme « *WSP Canada inc.* » à la séance tenante ;
- **QUE** le moratoire sur le programme d'enfouissement de lignes de distribution existantes est un élément non-négligeable dans la prise de décision ;
- **QUE** le conseil n'ira pas de l'avant avec l'enfouissement des réseaux de distribution et de télécommunication sur la rue Principale entre les rues Bédard et Laurier sans aide financière ou tout autre programme d'Hydro-Québec.

012-2025

5.11 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / GROUPE GESFORT, POIRIER, PINCHIN INC. / ANALYSES DE MATÉRIAUX / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Lévis construction inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a dû procéder à des analyses de matériaux en raison la présence de contaminants potentiels, suite à la phase de démolition de la zone de travaux à l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Milot, directeur des travaux publics, en vertu des dispositions prévues aux articles 3 et 4 du règlement #721-2024, a octroyé un mandat à l'entreprise « *Groupe Gesfort, Poirier, Pinchin inc.* » au montant de 4 645,00 \$ taxes en sus, selon l'offre de services transmise le 14 novembre 2024, pour la réalisation d'analyses pour la gestion des contaminants potentiels dans le cadre des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville;

ATTENDU la réception de la facture #FAD093205 de l'entreprise « *Groupe Gesfort, Poirier, Pinchin inc.* », datée du 9 décembre 2024, au montant de 5 099,14 \$ incluant les taxes pour la réalisation d'analyses pour la gestion des contaminants potentiels dans le cadre des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseiller Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Groupe Gesfort, Poirier, Pinchin inc.* » de la facture #FAD093205, datée du 9 décembre 2024, au montant de 5 099,14\$ incluant les taxes, pour la réalisation d'analyses pour la gestion des contaminants potentiels dans le cadre des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville conformément à l'offre de services transmise à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

013-2025

5.12 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / RECYC-LAV INC. / SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE le service de collecte des matières résiduelles est désormais offert par la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE le service de collecte des encombrants n'est pas offert par la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU la réception d'une offre de service de l'entreprise « *Recyc-Lav inc.* », datée du 17 novembre 2024, au montant de 12 000\$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un contrat à l'entreprise « *Recyc-Lav inc.* », au montant de 12 000 \$ taxes en sus, pour offrir le service de collecte des encombrants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

014-2025

6.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 720-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007 À DES FINS DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 389-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 9 janvier 2008;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007;

ATTENDU QUE le Règlement 172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le premier projet de règlement #719-2024 révisant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007 « Grandes affectations et densité d'occupation » ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix doit assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme suite à l'adoption de la révision de son Plan d'urbanisme en vertu de l'article 104 et 105 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 24 septembre 2024, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

ATTENDU QUE le règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024 ;

ATTENDU la réception d'un avis de non-conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière concernant le règlement #720-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte à nouveau le règlement en y apportant la modification essentiellement à sa conformité au SADR de la MRC de Lotbinière, sans changer l'objet du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault et résolu unanimement ;

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 720-2024 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 à des fins de concordance* » soit adopté avec modifications et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit.
- **QUE** le règlement #720-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #720-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

7 - TRAVAUX PUBLICS

015-2025

7.1 - ADOPTION / PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 / PROGRAMMATION #1

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- **QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministères, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;
- **QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.1 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

- **QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- **QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

016-2025

7.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #7 / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'ÉTUDES ET PLANS ET DEVIS / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F218180 de la firme « *Pluritec ltée* » datée du 16 décembre 2024 d'un montant de 712,28 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec ltée* » de la facture #F218180 d'un montant de 712,28 \$ incluant les taxes, pour la conception des plans et devis dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #318-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

017-2025

7.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / PLANS ET DEVIS / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » de la facture #M24-108-01 au montant de 33 627,31 \$ taxes incluses pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin principalement de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

018-2025

7.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT #5 / MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) / PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE (ROUTE 132)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a procédé à la signature d'une entente de collaboration portant le numéro 202420 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) concernant le projet de réfection de la route 132 (rue Principale), tel qu'il appert à résolution #232-2023 ;

ATTENDU QUE la répartition des coûts a été déterminée à ladite entente de collaboration ;

ATTENDU la réception de la facture #901929 du ministère des Transports et de la Mobilité durable datée du 17 décembre 2024 au montant de 25 007,06 \$ incluant les taxes, pour les honoraires professionnels relatives à la préparation des plans et devis pour le projet de réfection de la route 132 (rue Principale) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de la facture #901929, datée du 17 décembre 2024, au montant de 25 007,06 \$, pour les honoraires professionnels relatives à l'étude géotechnique pour le projet de réfection de la route 132 (rue Principale) conformément à l'entente de collaboration 202420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

019-2025

7.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #3 / ENGLOBE CORP. / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE AVEC CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS / RÉFECTION DU 3E RANG EST

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du 3e rang Est ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la préparation des plans et devis et la réalisation de relevés topographiques à la firme « *EMS infrastructure inc.* », tel qu'il appert à la résolution #079-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des sols pour ce projet à la firme « *Englobe Corp.* », tel qu'il appert à la résolution #256-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture finale #00209373 de la firme « *Englobe Corp.* » datée du 11 décembre 2024, au montant de 11 196,55 \$ incluant les taxes pour la réalisation d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale pour le projet de réfection du 3e rang Est ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe Corp.* » de la facture finale #00209373 datée du 11 décembre 2024 au montant de 11 196,55 \$ incluant les taxes pour les travaux réalisés dans le cadre de l'étude géotechnique et la caractérisation

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

environnementale pour le projet de réfection du 3e rang Est, tel que plus amplement détaillé à la résolution #256-2024.

8 - LOISIRS ET CULTURE

020-2025

8.1 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / ENGLOBE CORP. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit du parc Jean-Guy-Fournier suite à un processus d'appel d'offres publics, tel qu'il appert à la résolution #228-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Englobe corp.* » pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, tel qu'il appert à la résolution #321-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #00212391 de la firme « *Englobe Corp.* » au montant de 4 382,43 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #321-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe corp.* » de la facture #00212391 au montant de 4 382,43 \$ incluant les taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun objet.

10 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

021-2025

10.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2025 au montant de 68 451.83\$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

SALAIRES BRUTS DU 24 NOVEMBRE AU 28 DÉCEMBRE 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION)	6 031.20
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	19 282.96
	AVANTAGES SOCIAUX	3 850.31
	SOUS-TOTAL	29 164.47
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE DÉCEMBRE 2024		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
TOTAL		29 164.47

Date 2025-01-08 COMPTES RATIFIÉS CENTRE DÉCEMBRE 2024
 Imprimé le : 2025-01-08
 CENTRE SPORTIF

<u>Nom</u>	<u># Grand-livre</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
CHOQUETTE CKS			650.04	
	270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	650.04	ENTRETIEN RÉFRIGÉRATEUR
HYDRO-QUEBEC			12 737.14	
	270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	12 737.14	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2024
MONROY INC.			1 127.31	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 127.31	ACHAT RESTAURANT
SYSCO CANADA INC.			1 444.29	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 248.62	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	195.67	ACHAT RESTAURANT
TELUS COMMUNICATIONS INC.			112.78	
	270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	112.78	SERVICE DÉCEMBRE 2024
TELUS IP			140.36	
	270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.36	SERVICE DÉCEMBRE 2024
Total : 16 211.92				

Date 2025-01-10 COMPTES À PAYER CENTRE DÉCEMBRE 2024
 Imprimé le : 2025-01-10
 CENTRE SPORTIF

<u>Nom</u>	<u># Grand-livre</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
ALEX COULOMBE LTEE			531.62	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	540.25	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	-8.63	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
BENOIT LABERGE			235.00	
	270181650	VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	235.00	BOTTES DE TRAVAIL
BI-SPORTS			3 032.97	
	270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	128.71	RUBANS
	270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	2 904.26	LOCATION MACHINE AIGUISAGE PATINS 2024
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES			343.82	
	5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	343.82	REMISE DÉCEMBRE 2024
ERIC VACHON			117.76	
	270125310	FRAIS DÉPLACEMENT &	117.76	FRAIS DÉPLACEMENT OCTOBRE À DÉCEMBRE 2024
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE			70.85	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	52.85	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	9.00	LAVAGE DE SERVIETTES
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	9.00	LAVAGE DE SERVIETTES
FROMAGERIE BERGERON			612.15	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	285.67	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	326.48	ACHAT RESTAURANT
GROUPE CASTONGUAY INC.			2 947.86	
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	112.68	RÉPARATION ÉCLAIRAGE AFFICHES PUBLICITAIRES & VÉRIFICATION LUMIÈRES PARC DE PLANCHE À ROULETTES
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	872.79	ENTRETIEN ÉLECTRICITÉ
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1 962.39	ENTRETIEN ÉLECTRICITÉ
HOME HARDWARE			208.92	
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	32.90	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	50.90	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	5.16	LAME SCIE
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	91.01	SEL À GLACE & DÉGIVREUR À SERRURE
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	28.95	ARRÊTS DE PORTE
LAMBERT PASCALE			160.94	
	270181650	VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	160.94	CHAUSSURES DE TRAVAIL
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC			5 778.76	
	5513871000	C.S.S.T. A PAYER	287.01	REMISE DÉCEMBRE 2024
	5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE DÉCEMBRE 2024
	5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	426.66	REMISE DÉCEMBRE 2024
	5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 862.70	REMISE DÉCEMBRE 2024
	5513820000	RQAP A PAYER	300.23	REMISE DÉCEMBRE 2024
	5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	12.62	REMISE DÉCEMBRE 2024
	5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 849.54	REMISE DÉCEMBRE 2024
MOLSON CANADA 2005			3 427.02	
	270181610	ACHATS - BAR	8 823.84	ACHAT BAR
	270181610	ACHATS - BAR	-5 396.82	CRÉDIT ACHAT BAR
PRODUITS CAPITAL INC.			428.75	
	270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	428.75	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA			2 332.50	
	5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 490.55	REMISE DÉCEMBRE 2024
	5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	801.95	REMISE DÉCEMBRE 2024
	5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE DÉCEMBRE 2024
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE			1 180.37	
	5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 180.37	POLICE NO. 48842 JANVIER 2025
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.			467.40	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	136.45	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	64.42	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	96.04	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	41.45	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	80.78	ACHAT RESTAURANT
	270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	48.26	ACHAT RESTAURANT
SYSCO CANADA INC.			1 198.75	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	564.39	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	634.36	ACHAT RESTAURANT
Total : 23 075.44				

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

022-2025

10.2 - AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

Descriptions	2025
Salaires	194 890 \$
Avantages sociaux	36 237 \$
Poste et transport	100 \$
Service téléphonique	2 778 \$
Enlèvement de la neige	650 \$
Achats restaurant et bar	111 000 \$
Électricité	98 000 \$
T O T A L :	443 655 \$

Le certificat de crédits suffisants # 02-2025 est émis par le directeur général et greffier-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - VARIA

Aucun objet.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Information concernant le montant total de la dette ;
- Information concernant les modalités d'octroi de contrat notamment pour celui octroyé pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville ;
- Information concernant le développement projeté sur la rue Barbin ;
- Information concernant les modalités de financement du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la route Marie-Victorin ;
- Information concernant le déneigement du stationnement de l'abri au parc Jean-Guy-Fournier ;
- Information concernant les imprévus du projet de réaménagement de l'hôtel de ville et les modalités de financement de ces derniers ;
- Information concernant les surplus affectés et non affecté disponible ;

023-2025

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 44 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire